

Rapport annuel

—

2022



**POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Préfecture de la Glâne PRGL

Introduction

Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration de la Préfecture de la Glâne pour l'année 2022 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Romont, le 17 janvier 2023

Willy Schorderet, Préfet

Rapport sur l'activité 2022

1.1 Préfecture de la Glâne

1.1.1 Organisation et personnel

Composition au 31.12.2022

- > Willy Schorderet, Préfet
- > Valentin Bard, Lieutenant de préfet
- > Marie-Christine Offner, Nadia Dumas, Nathalie Papaux, Collaboratrices administratives ; Marc Genoud, Apprenti
- > Pour la Conférence des Préfets : Corinne Copt, Juriste

En 2022, malgré l'augmentation des tâches et la complexité dans le traitement de certains dossiers, l'effectif de la préfecture a été maintenu à 4,2 EPT. A relever que l'effectif n'a pas évolué depuis plus de 20 ans et que la préfecture de la Glâne, à part le Lieutenant de préfet qui est avocat, est la seule préfecture sans juriste.

Afin de remplir notre rôle de formateurs, durant l'année 2022, Monsieur Gaëtan Bourqui a terminé son stage 3+1 (apprenti de commerce) auprès de la Préfecture et a obtenu sa maturité professionnelle.

1.1.2 Statistiques et généralités

L'année 2022 a connu une nouvelle augmentation globale du volume des affaires pénales de 10.8%, celles-ci passant de 499 à 553. La réduction des dénonciations pour excès de vitesse (- 40) a été largement compensée par l'augmentation des dénonciations pour diverses infractions à la LCR (+ 34) et par les dénonciations pour violation d'une mise à ban (+ 45).

Le nombre de dossiers de plainte transmis par le Ministère public est resté stable (- 2).

1.1.2.1 Plaintes et dénonciations

Tableau comparatif plaintes et dénonciations	2021	2022
Tentatives de conciliation	27	25
ayant abouti	13	5
ayant échoué, transmise au MP	9	16
en suspens	5	1
Transmises d'office au Ministère public	3	3
Ordonnances pénales	472	528
Définitives	470	525
Frappées d'opposition, transmis au juge	2	3
Ordonnances de classement	6	32

Plaintes

Le Lieutenant de préfet s'occupe en principe des plaintes et des séances de conciliation y relatives.

Dans le cadre des plaintes enregistrées en 2022 et traitées jusqu'ici, 5 tentatives de conciliation ont abouti alors que 16 ont échoué. Dans ce chiffre sont comprises 3 séances de conciliation lors desquelles une des parties ne s'est pas présentée. S'agissant des 3 affaires retournées au Ministère public, une l'a été car la partie dénoncée a été gravement blessée (coma), une car l'adresse du dénoncé était inconnue et la dernière portait sur une affaire de vol poursuivie d'office. Une plainte déposée en 2022 sera encore entendue dans le courant de janvier 2023.

Dénonciations

Les dénonciations ont à nouveau progressé de plus de 11%. Outre l'augmentation des dénonciations pour violation d'une mise à ban et pour diverses infractions à la LCR (principalement pour véhicules non conformes et utilisation d'un téléphone sans kit main libre), les cas en lien avec le Contrôle de l'habitant ont également progressé, de 5 à 16 dénonciations. Le nombre d'automobilistes amendés pour perte de maîtrise dans des affaires d'accident est similaire à celui de l'année précédente.

1.1.3 Divers

Dans le courant de l'année, Valentin Bard et Marie-Christine Offner ont représenté les Préfectures dans un groupe de travail ayant pour objectif de faciliter la facturation entre les Préfectures et la gendarmerie. La nouvelle manière de procéder a été réfléchi et testée dans le courant 2022 pour une implémentation au 1^{er} janvier 2023. Elle permettra un gain de temps et d'efficacité.

Le traitement des affaires 2022 a été assuré à satisfaction de l'équipe de la Préfecture. Aucun retard n'est à signaler et les affaires sont traitées dans les délais, ce dont nous nous réjouissons.

L'organisation en place répond parfaitement aux besoins, de sorte que son maintien garantit assurément une bonne célérité ainsi qu'une bonne efficacité.